



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 123

2 avril 2024

Editorial

Taxons la spéculation !

p 1

Autonomie

Dossier Unique de Demande d'Aide à l'Autonomie, une simplification qui reste ... complexe !

p 2

Vie pratique

Offre Complémentaire santé MGEN Solutions/UNSA.

p 3

Billet d'humeur

Le poids des mots.

p 3

Autonomie

En route pour la semaine bleue 2024

p 4

Sommaire

En route pour la
semaine bleue
2024

Taxons la spéculation !

Le gouvernement cherche à faire des économies supplémentaires au-delà des 10 milliards d'euros annoncés et il regarde du côté des retraites. Le débat sur le fait d'indexer ou pas les pensions de retraite sur l'inflation refait surface pour le projet de budget 2025. Pour contrer cette politique d'austérité, Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA, est l'un des signataires de l'appel « taxons la spéculation ».

A l'heure où le ministre du budget entend nous imposer un plan d'austérité dont les plus fragiles et les retraités risquent de payer une bonne part de l'effort, des membres de la société civile ont formulé une proposition disruptive : appliquer une taxe aux transactions financières.

Alors que la moindre baguette de pain se trouve grevée d'une TVA de 5.5%, que les achats les plus courants sont souvent affectés d'un taux de TVA à 20%, les transactions financières, le plus souvent à finalité spéculative, échappent à toute TVA.

Un certain nombre de pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Espagne, Portugal) sont favorables en Europe à la mise en place d'une contribution fiscale s'appliquant à chaque transaction financière. La France s'y oppose !

Au plan européen, cette mesure pourrait rapporter 57 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires. La part qui nous reviendrait, en France, serait bien utile pour faire face au besoin de finances publiques, pour réduire l'endettement, comme pour engager des mesures radicales pour la transition énergétique. A l'heure où les entreprises du CAC 40 ont distribué, pour l'exercice 2023, 100 milliards de dividendes, un effort des plus riches serait une mesure d'équité.

Le gouvernement français ne l'entend pas de cette oreille, il est le seul, au sein de l'union européenne, à proposer l'exonération de 99% des transactions financières.

Dans une tribune parue dans le journal Le Monde, toutes les organisations signataires demandent au gouvernement d'abandonner les coupes budgétaires et de mettre en place une taxe sur la spéculation en complément de la taxe sur les transactions financières. « Si la France accepte enfin la taxe sur les transactions financières, on verra que l'Europe peut rapporter gros ».



Claude Lassalvy

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606



Le dossier unique de demande d'aide à l'autonomie est disponible depuis le 1er janvier 2024. Ce document, présenté comme un nouveau formulaire pour simplifier la demande d'aide pour l'autonomie à domicile, compte quand même 13 pages dans sa version papier. Il peut aussi être rempli en version numérique pour les personnes en perte d'autonomie geek...

A quoi ça sert ?

A demander :

- L'accompagnement à domicile des personnes âgées des caisses de retraite,
- L'aide personnalisée à l'autonomie.

Comment ça marche ?

Sur les 13 pages du document papier (Cerfa 13301*01), les 4 premières décrivent les prestations et les conditions requises pour en bénéficier. Déjà, la simplification n'est pas au rendez-vous et l'assistance d'un tiers, proche aidant ou travailleur social, est recommandée sinon requise...

Je télécharge le dossier unique de demande d'aide à l'autonomie

A la page 5, on rentre dans le dur, et l'impétrant doit renseigner un certain nombre de données dont disposent la Sécurité sociale ou le site Info-retraite... Peut-être qu'en croisant les fichiers, on arriverait à simplifier...

Vous avez rempli consciencieusement les 15 premières lignes du questionnaire. Stop, comme au jeu de l'oie, vous tombez dans le puits, si vous résidez chez un accueillant familial, la partie s'arrête. Ça aurait été plus malin de commencer par ça, non ?

Page 6, on demande des informations sur la protection judiciaire... Gageons que si le demandeur en bénéficie, il est bien en peine de cocher la bonne case...

La page 8 est entièrement consacrée à la situation patrimoniale du demandeur pour instruire un éventuel recours sur succession au bénéficiaire de l'APA... Peut-être que si on abrogeait le recours sur succession, au bénéfice, par exemple, d'un impôt sur les successions plus juste et plus progressif, on simplifierait là aussi... On dit ça, on ne dit rien...

Il reste encore à faire remplir par le médecin les 4 pages de certificat médical, si la demande concerne l'APA...

Pour mémoire, 6 personnes sur 100, âgées de plus de 70 ans, n'ont pas de médecin traitant, et quand le certificat médical requiert l'avis d'un médecin spécialiste, le parcours devient ... un parcours du combattant pour le requérant ou ses proches... Le taux de non recours aux aides à l'autonomie est estimé par le Conseil de l'âge à 28%...

Si l'intention de simplification annoncée est louable, si la fusion de documents divers en un formulaire de demande unique est un signal positif, il reste du chemin à faire pour aller vers une vraie simplification. On peut rêver d'un jury d'experts qui mettrait en situation un panel de personnes âgées potentiellement éligibles aux aides et confrontées à ce document. Lequel jury pourrait lister des obstacles et trouver les moyens de les surmonter. Mais les générateurs de documents Cerfa sont sans doute assez éloignés des préoccupations de l'utilisateur lambda. Il y a bien sûr les aides multiples, au rang desquels les maisons France Service. Mais la définition même de l'autonomie est la capacité d'une personne à subvenir à ses propres besoins, à se gouverner soi-même sans l'aide d'un tiers. Et recourir à un tiers, c'est déjà subir une perte d'autonomie, pour solliciter une aide qui vise à la prévenir ou à la compenser...

Ce qu'on en pense...

Le dossier unique de demande d'aide à l'autonomie va probablement bien occuper les agents des maisons France service et des futurs SPDA (Services Publics Départementaux de l'Autonomie, expérimentés cette année dans 18 départements et appelés à se généraliser)...

On le voit, en matière de simplification, le gouvernement et sa majorité sont plus inventifs lorsqu'il s'agit d'altérer les droits des salariés au bénéfice des employeurs (cf le rapport « Rendre des heures aux Français ») que lorsqu'il s'agit d'aider les plus fragiles à bénéficier des aides prévues par la loi...

Ce n'est pas de la pub, et cela peut vous être utile

L'UNSA retraités propose une offre de complémentaire santé en liaison avec MGEN Solutions et le groupe VYV.

A qui s'adresse cette offre ?

A tous les retraités de l'UNSA adhérent soit à leur syndicat en tant que retraité, soit au SNURI, ainsi qu'à leur famille.

Comment adhérer ?

En remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant les pièces requises, puis en faisant tamponner le bulletin d'adhésion par votre organisation syndicale.

Vous pourrez ensuite transmettre votre dossier à MGEN solutions.

Il est souhaitable que vous nous informiez de votre démarche pour nous permettre de recenser le nombre de nos adhérents qui souscrivent à cette offre.

Consultez :

**La plaquette présentant l'offre Cobalt,
Le bulletin d'adhésion, joints à ce bulletin**



Billet d'humeur

Le choix des mots



Une de nos lectrices nous a livré ses réflexions sur le choix des mots et les nuances qu'ils recèlent lorsqu'ils traitent de nos retraités... Nous lui avons volontiers laissé toute latitude pour exprimer son ressenti.

Le 9 février, en lisant le libellé du virement de la CNAV, j'ai eu un haut le cœur : au lieu de « retraite », figurait le terme de « pension ».

Je sais que le terme complet est « pension de retraite ». L'utilisation du terme pension seul, met, de fait, nos retraites gagnées par notre travail dans le lot commun des « allocations, le plus souvent viagères, versées périodiquement à une personne par un souverain, un état, un organisme social, un particulier, pour assurer son existence matérielle, l'indemniser, le récompenser pour des services rendus, des travaux, des mérites » (c'est la définition officielle de « pensions »)

Quand j'ai étudié l'économie, on nous expliquait que la valeur ajoutée par une entreprise était à partager en trois :

Ceux qui ont apporté le capital (propriétaires, actionnaires, ...)

Ceux qui ont apporté leur travail (salariés, ...)

L'entreprise elle-même pour assurer le remplacement de ce qui a été usé pour produire et pour favoriser son développement ou son actualisation.

Chaque partie en retirait une rétribution (salaire, dividende, autofinancement, ...).

Depuis, les salaires tout comme les cotisations sociales sont devenus une charge ... et il est bien connu que les charges sont à réduire au maximum !

Les glissements de vocabulaire ne sont pas à négliger. Volontaires ou pas ils sont le signe d'une évolution. Et en l'occurrence d'une évolution contraire à nos valeurs sociales.

Je n'ai sans doute pas été la seule à être heurtée : le 9 mars, la « pension » de février était à nouveau appelée « retraite » !!!

Jacqueline Jeannet

La Semaine Bleue se déroulera du 30 septembre au 6 octobre 2024.

Cet évènement, organisé en octobre chaque année en France, permet de valoriser la place des personnes âgées au sein de la société. C'est l'occasion de promouvoir une image positive du vieillissement et de la vieillesse, en mettant en avant la place des aînés et les contributions qu'ils peuvent apporter à la société, quels que soient leur âge, leur état de santé et leur niveau d'autonomie.



Le thème de l'année 2024 « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! » plonge certes dans l'évènementiel de Paris 2024 mais au-delà du contexte des jeux, il faut retenir l'idée que l'avancée en âge et la vieillesse ne sont pas synonymes d'immobilisme et de repli. Les aînés ont à cœur de s'inscrire dans le mouvement et dans toutes ses déclinaisons, avec en toile de fonds la recherche d'une meilleure qualité de vie et de reconnaissance au sein de la société. Ils participent à la vie sociale, ils créent du lien, ils sont des maillons essentiels et les piliers du bénévolat.

Un peu partout dans les territoires des manifestations illustreront le thème de cette semaine 2024 : activités culturelles et sportives, loisirs créatifs ou récréatifs, ateliers bien être et santé, animations et débats, « marches bleues » seront organisés afin de sensibiliser la population sur les enjeux de la transition démographique et les réalités de l'avancée en âge et de la vieillesse. Ce sera l'occasion de rappeler que vieillir heureux ensemble est un enjeu pour les années à venir.

Comment améliorer la qualité de vie des séniors dans notre société ?

Il s'agit avant tout de pouvoir rester actif et autonome le plus longtemps possible, cela passe par la prévention en matière de santé pour conserver ses capacités motrices et intellectuelles et échapper au repli social.

Bien vivre dans un territoire aménagé et adapté aux besoins en termes de commerces, de transports et d'accès aux soins, dans un habitat choisi et adapté, est essentiel pour éviter l'isolement et cultiver l'art de vivre.

Bien vivre son âge en ayant toute sa place, en restant en mouvement dans une dynamique intergénérationnelle est sans doute une des clés essentielles du bien vieillir.

Au-delà de ces initiatives citoyennes, une prise de conscience encore timide doit se traduire concrètement dans les politiques et les actions mises en œuvre à l'échelle des territoires pour permettre aux aînés de mieux vivre leur âge avec les autres générations.

Bouger, participer, échanger des clés essentielles du bien vieillir dans son territoire sont d'autant plus à portée des plus âgés que le territoire est aménagé en intégrant leurs besoins : accessibilité des commerces et des réseaux de transports en commun, existence de nouvelles formes d'habitat regroupé, intergénérationnel ou inclusif, permettant d'allier le souhait de rester à domicile tout en évitant l'isolement, lieux ou actions favorisant les liens intergénérationnels.

Il s'agit avant tout de bien vivre avec son corps en lui conservant ses capacités motrices et intellectuelles nécessaires au maintien de l'autonomie et du lien social. Il s'agit également d'échapper à la « relégation sociale », résultante de l'isolement social et du sentiment de solitude. Bien vivre son âge c'est aussi cultiver un nouvel art de vivre ensemble dans son territoire à partir d'un habitat adapté autant dans sa localisation géographique que dans son aménagement intérieur. L'aménagement du logement et les équipements plus ergonomiques compensent les altérations fonctionnelles et permettent d'éviter les accidents de la vie quotidienne.

L'ouverture et la proximité avec les voisins, le quartier, la commune protègent de l'isolement et du sentiment de solitude. Le Comité National de Refondation et son atelier dédié à la question du bien vieillir impulsé par le président de la République ont été l'occasion de rappeler notre conviction. Au-delà de la proposition de loi débattue au Parlement, seule une loi "Grand Age et Autonomie", maintes fois promise et maintes fois différée, permettra de sanctuariser les politiques publiques de prévention de la perte d'autonomie. Elle pourra enfin engager la réforme attendue du financement et de la structuration des aides à l'autonomie et des soins à domicile et en établissement.

Promouvoir une image positive du vieillissement

La clarté de la flamme olympique qui va nous servir d'emblème tout au long de la Semaine Bleue nous renvoie à cette métaphore chère à Bernadette Pujalon qui aime comparer la vieillesse à la flamme de la bougie dont l'intensité reste la même quelle que soit la quantité de cire restante sur la bougie.

Animée par une éthique forte, la Semaine Bleue est l'occasion de promouvoir une image positive du vieillissement et de la vieillesse, en mettant en avant les contributions que tous les aînés, quels que soient leur âge, leur état de santé et leur niveau d'autonomie, peuvent apporter à la société.

Certains types de manifestation illustreront efficacement notre thématique lors de la prochaine Semaine Bleue. Les « Marches Bleues », en ouverture ou en clôture de la Semaine Bleue, sont tout particulièrement attendues dès lors qu'elles s'ouvrent aux autres générations, permettant ainsi de sortir de l'invisibilité celles et ceux dont l'âge et les handicaps les excluent trop souvent de la vie sociale. Les créations culturelles de toute nature, qu'il s'agisse d'expositions photos, de créations théâtrales ou autres, auront à cœur d'être co-réalisées dans une dynamique intergénérationnelle.

Les ateliers créatifs ou récréatifs, les forums débats seront aussi les bienvenus afin de sensibiliser la population des territoires sur les enjeux de la transition démographique et les réalités de l'avance en âge et de la vieillesse.

Une chose est sûre, ça va « bouger » pendant la Semaine Bleue !